



Puériculteur (F/H/X) niv. C - divers contrats de remplacement



L'administration communale d'Anderlecht compte pas moins de 1700 agents qui travaillent au quotidien au service du citoyen anderlechtois: travaux publics, propreté, guichets population,.. Pour tout savoir sur notre administration et connaître les dernières actualités, rendez-vous sur www.anderlecht.be

Notre mission au sein du service petite enfance est d'organiser un accueil de qualité de tous les enfants, de façon inclusive, en leur offrant un environnement stimulant et adapté qui favorise leur développement et leur épanouissement, tout en leur assurant une sécurité physique et affective, dans le respect des normes ONE. Nous offrons un soutien bienveillant à la parentalité en partenariat avec les familles

VOTRE MISSION

Le personnel d'accueil des enfants assure la prise en charge professionnelle des enfants depuis le terme du congé de maternité jusqu'à la scolarisation en dehors de leur milieu de vie et de la présence des parents, visant à répondre adéquatement aux besoins quotidiens et d'éducation de chaque enfant, à contribuer conjointement avec ses parents à son développement global tout en permettant à ceux-ci de concilier leurs responsabilités parentales, professionnelles et leurs engagements sociaux.

VOS TACHES

Apporter aux enfants les soins nécessaires à leurs besoins quotidiens et leur offrir des conditions riches de développement au niveau physique, psychologique, cognitif, affectif et social ;
Observer l'enfant, identifier et respecter ses besoins, ses acquis et son rythme ;
Mettre en œuvre le projet d'accueil, contribuer à son évaluation et à son évolution ;
Assurer l'accueil des familles, des enfants et les relations quotidiennes avec les parents dans un esprit de partenariat.

VOTRE PROFIL

Vous êtes sociable et vous aimez travailler en équipe.
Le bien-être des enfants est une de vos priorités.
Vous agissez avec professionnalisme et intégrité.
Vous avez des bonnes connaissances concernant le développement de l'enfant (0 à 3 ans).

CONDITIONS D'ACCES

- Vous disposez d'un CESS
- Vous disposez d'une des formations initiales suivantes : Certificat de qualification en puériculture, auxiliaire de l'enfance, éducateur ou agent d'éducation.

OFFRE ET AVANTAGES

- Divers contrats de remplacement
- Temps de travail : mi-temps ou temps plein avec horaire à prester entre 6h45 et 18h15
- Possibilité de formation continue sur le terrain
- Prise en charge des frais de déplacement, chèques-repas, prime de bilinguisme, ...
- Régime de congé attrayant
- Assurance hospitalisation collective, service social collectif (indemnités, primes lors d'événements)
- Reconnaissance de l'expérience professionnelle (maximum 6 années du secteur privé)
- Echelle barémique niveau C (min. 2567€ brut/mois et 2849 € brut/mois avec 6 ans d'expérience)

Vous aimez les défis et désirez rejoindre une équipe dynamique ? Postuler en ligne sur notre site web <https://www.anderlecht.be/fr/emploi>

DIVERSITE

La commune d'Anderlecht sélectionne les candidats sur base de leurs compétences et ne fait pas de distinction d'âge, de genre, d'origine, de croyance, de handicap ou de nationalité. Nous encourageons les personnes en situation de handicap à postuler. Nous tiendrons compte des éventuelles adaptations nécessaires tant en ce qui concerne la procédure de recrutement que de l'intégration au sein de l'administration.